

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Robert Chabot, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Vacant : en élection, poste no 4

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015, à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

M. le maire a félicité tous les candidats aux élections pour leur campagne électorale partielle, il mentionne le nombre de vote reçu pour chacun des candidats au poste de conseiller no 4, soit :

Mme Lorraine Denis 49 votes
M. Réjean Smith 117 votes
M. Christian Massé 152 votes

M. le maire félicite le candidat élu M. Christian Massé et lui souhaite la bienvenue.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 juin 2015;
- 5.2 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- 5.3 Déplacement d'un passage piétonnier et demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone scolaire;
- 5.4 Point d'information – comité consultatif d'urbanisme – changement de la date de la réunion d'août 2015;

6 CORRESPONDANCE :

6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

8 RÉOLUTIONS :

8.1 Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt — demande d'appui — demande de subvention au Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François;

- 8.2 Demande au fonds de développement en infrastructures de loisirs au Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche – surface multifonctionnelle;
- 8.3 Installation de lampadaire aux poteaux d'Hydro-Sherbrooke - Le Boisé du lac Brompton;
- 8.4 Demande d'appui – Coopérative de santé intergénérationnelle à Racine;
- 8.5 Réseau québécois de villes et villages en santé :
 - 8.5.1 Colloque annuel 2015 du RQVVS à Salaberry-de-Valleyfield;
 - 8.5.2 Renouvellement de l'adhésion.
- 8.6 Dérogation mineure présentée pour le lot 2 675 769 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Desmarais;
- 8.7 Nomination au CCU – président;
- 8.8 Ministère des Transports du Québec – demande d'autorisation d'installation d'un panneau de signalisation sur la route 222 (camping plage McKenzie);
- 8.9 Demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – pacte fiscal;
- 8.10 Vente de la génératrice du poste de suppression;
- 8.11 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Groupe R.J.A. Fontaine S.E.N.C.;
- 8.12 Système d'alarme au presbytère — Facture de Microtec;
- 8.13 Renouvellement de la banque d'heures Infotech — 14 heures pour 1 050 \$ plus taxes;
- 8.14 Octroi de contrats :
 - 8.14.1 Déneigement des chemins d'hiver (2015-2016 et 2016-2017);
 - 8.14.2 Rechargement des rangs;
- 8.15 Demande d'appui financier – Camp artistique de l'Estrie 2015;

9 QUESTIONS DIVERSES :

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2015-07-135

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, à l'exception de l'ajout du point suivant :

9.1 Asphaltage de la montée de l'agora des Loisirs de Racine Inc.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015-07-136

3.1. Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2015.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 11 et se termine à 19 h 22.

Les sujets du futur parc Industriel, du point 8.6, d'un lampadaire brûlé au coin du chemin Flodden et route 243 et la berce de caucase ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2015-07-137

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 25 juin 2015

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer, d'une somme de cent quatre-vingt-douze mille huit dollars et quatre-vingt-trois cents (192 008,83 \$), couvrant la période du 22 mai au 25 juin 2015, soit adoptée.

5.2. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Racine certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 254-04-2015 est de 1103;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 98;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare qu'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière

date

5.3. Déplacement d'un passage piétonnier et demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone scolaire

M. le maire explique que la municipalité a reçu une réponse défavorable à la demande de déplacement du passage piétonnier situé entre la boucherie et le marché Locavore et la demande de réduction de la limite de vitesse dans la zone scolaire.

Pour le passage piétonnier, le Ministère des Transports a précisé que le passage actuel répond très bien au besoin et est sécuritaire. Ils ont précisé également que les élèves utilisent en majorité le passage piétonnier situé à la rue Alphonse-Bombardier où une brigadière est présente. Pour les quelques exceptions des élèves traversant face au bureau municipal, ils sont tous accompagnés de leurs parents. Pour toutes ces raisons, le Ministère maintient les infrastructures actuelles.

5.4. Point d'information :

5.4.1 Comité consultatif d'urbanisme – changement de date de la réunion d'août 2015

M. le maire informe la population qu'en raison des vacances la réunion du comité consultatif d'urbanisme aura lieu une semaine plus tôt, soit le 12 août 2015.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de juin est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

8. RÉSOLUTIONS :

2015-07-138

8.1. Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt — demande d'appui – demande de subvention au Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et industrie de la région de Valcourt prévoit présenter une demande de subvention au pacte rural pour un projet de structure d'accueil régionale pour tous les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et industrie de la région de Valcourt demande l'appui de la municipalité afin d'obtenir le montant de 24 000 \$ du Fonds du pacte rural local pour la réalisation d'un projet local;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de mettre en place des stratégies qui visent une meilleure rétention de la population pour les sept municipalités.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie le projet la Chambre de Commerce et industrie de la région de Valcourt;

Que lorsque la subvention sera accordée la municipalité s'engage à verser la somme de sept cent vingt-cinq dollars (725 \$) pour ce projet.

2015-07-139

8.2. Demande au fonds de développement en infrastructures de loisirs au Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche – surface multifonctionnelle

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Racine Inc. prévoit présenter une demande de subvention au programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III – pour un projet de surface multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures permettront de procurer à la population des infrastructures attrayantes, accessibles et sécuritaires.

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie le projet des Loisirs de Racine Inc. pour des plateaux multionctionnels afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Racine à payer sa part des coûts admissibles au projet jusqu'à concurrence de 206 350 \$ pour le projet total subventionné, soit 50 % (103 175), et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que M. Jasmin Desmarais, président des Loisirs de Racine est désigné pour faire la demande de subvention au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2015-07-140

8.3. Installation de lampadaire aux poteaux d'Hydro-Sherbrooke - le Boisé du lac Brompton

CONSIDÉRANT QUE le Boisé du Lac Brompton souhaite faire l'ajout au réseau d'éclairage public, de 5 ou 6 luminaires à partir du début du chemin des Baies (intersection du chemin J.-A. Bombardier) jusqu'au 465, chemin des Baies;

CONSIDÉRANT QUE ces luminaires seront installés dans les poteaux de la compagnie « Hydro-Sherbrooke »;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la compagnie « Hydro-Sherbrooke » de venir faire l'installation de trois nouveaux luminaires sur le chemin des Baies à partir du début du chemin des Baies (intersection du chemin J.-A Bombardier) jusqu'au 465, chemin des Baies, soit une séquence d'un lampadaire deux poteaux vides.

Que les frais relatifs à l'installation des luminaires par la compagnie « Hydro-Sherbrooke » soient payés par Le Boisé du Lac Brompton;

Que le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, au nom de la municipalité, tous les documents requis pour l'exécution de cette résolution.

2015-07-141

8.4. Demande d'appui – Coopérative de santé intergénérationnelle à Racine

CONSIDÉRANT la demande du comité Culture et patrimoine de Racine sollicitant l'appui officiel de la municipalité de Racine au projet de création d'une coopérative de santé intergénérationnelle à Racine;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de santé répondra efficacement aux besoins de santé de la population de Racine et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que la création d'une coopérative permettrait d'accueillir de nouveaux médecins dans la région, permettant ainsi aux citoyens d'avoir accès à un médecin de famille dans sa localité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'investira aucune somme comme il a été précisé à la résolution no 2014-06-132.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal appuie le comité Culture et patrimoine de Racine au projet de création d'une coopérative de santé intergénérationnelle à Racine.

M. François Boissonneault enregistre sa dissidence dans cette décision.

2015-07-142

8.5. Réseau québécois de villes et villages en santé

8.5.1 Colloque annuel 2015 au RQVVS à Salaberry-de-Valleyfield

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine est membre du Réseau québécois de Villes et Villages en Santé;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil ne participe pas au Colloque 2015 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra les 16, 17 et 18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield.

2015-07-143

8.5.2 Renouveaulement de l'adhésion

- CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la municipalité de Racine en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QU' une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Racine peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QUE l'administration de la municipalité de Racine désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;
- CONSIDÉRANT QU' il est important que la municipalité de Racine assume le leadership d'une municipalité en santé.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine :

1. Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités au coût de cinquante dollars (50 \$);
2. Adopte et fait la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;
3. Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche;
4. Mets en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
5. Nomme M. le maire François Boissonneault et un représentant de la coopérative de développement de Racine, à être déterminé, pour la

représenter au sein de ce comité de travail;

6. Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

2015-07-144

8.6. Dérogation mineure présentée pour le lot 2 675 769 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Desmarais

- CONSIDÉRANT QU' un permis municipal a été refusé le 2 juin 2015, car le lot projeté 5 704 342 ne respectait pas les normes de lotissement en vigueur en ce qui a trait à la profondeur moyenne pour le terrain situé dans les îlots déstructurés;
- CONSIDÉRANT QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de réduire à 60,32 mètres la profondeur moyenne applicable à un terrain situé dans les îlots déstructurés avec morcellement sans service (aqueduc et égout);
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement en vigueur numéro 124-12-2006 prévoit à l'article 5.12 (tableau numéro 7) qu'un tel terrain situé en partie ou en totalité à 100 mètres d'un cours d'eau doit avoir une profondeur moyenne de 75 mètres. La différence est de 14,68 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE le lot projeté respecte les normes de lotissement concernant la largeur minimale de 45,7 mètres et la superficie minimale de 3 716 m²;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments existants;
- CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'accorder cette dérogation ne porte aucun préjudice au propriétaire de l'immeuble adjacent;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter cette demande dérogation mineure afin de réduire à 60,32 mètres la profondeur moyenne applicable pour le lot projeté numéro 5 704 342 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Desmarais, dans la zone ID-6.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Racine accepte cette demande de dérogation mineure afin de réduire à 60,32 mètres la profondeur moyenne applicable pour le lot projeté numéro 5 704 342 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Desmarais, dans la zone ID-6;

QUE le plan cadastral parcellaire (minute : 5780) de la propriété de Monsieur Gilles Gravel préparé par l'arpenteur-géomètre Danick Lessard soit accepté, tel que présenté.

2015-07-145

8.7. Nomination au CCU – président

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Bossé a été nommé président par intérim en octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le poste de M. Bossé officiellement pour la période jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT le Règlement 243-03-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer M. Guy Bossé au poste de président du comité consultatif d'urbanisme.

2015-07-146

8.8. Ministère des Transports du Québec – demande d'autorisation d'installation d'un panneau de signalisation sur la route 222 (camping plage McKenzie)

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes faites au Ministère des Transports du Québec afin d'améliorer la sécurité sur les routes de notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE le passage piétonnier, seul, de la Route 222, au camping de la Plage McKenzie ne suffit pas à la sécurité des campeurs traversant la route 222;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle signalisation, consistant à une balise piétonnière installée de façon temporaire au centre du chemin est maintenant autorisée par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer une telle balise piétonnière afin de mettre en évidence le passage piétonnier afin de conscientiser les piétons et les automobilistes;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine demande au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer la nouvelle signalisation;

Que la nouvelle signalisation sera installée au centre de la chaussée à l'endroit du passage piétonnier reliant les 2 portions du camping sur la route 222;

Que la municipalité s'engage à fournir l'équipement, à l'entretenir, à l'installer au printemps et la retirer à l'automne.

2015-07-147

8.9. Demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – pacte fiscal

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

- CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;
- CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;
- CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;
- CONSIDÉRANT QU' il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et notre députée Mme Karine Vallières.

2015-07-148

8.10. Vente de la génératrice du poste de surpression

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité mette en vente la génératrice de 40 kilowatts 2008 – modèle 40RE02JB du poste de surpression, au plus offrant jusqu'au 6 août 2015.

2015-07-149

8.11. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Groupe R.J.A. Fontaine S.E.N.C.

- ATTENDU QUE la demande vise l'utilisation d'une partie des lots numéro 4 970 779 et 4 970 780 du cadastre du Québec à des fins autres que l'agriculture;
- ATTENDU QUE le Groupe R.J.A. Fontaine S.E.N.C. est le propriétaire des lots numéro 4 970 779 et 4 970 780;
- ATTENDU QUE sur le lot numéro 4 970 780 se trouve un étang/lac;
- ATTENDU QUE sur le lot contigu, lot numéro 4 970 777, se trouve une caserne de pompier appartenant à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

ATTENDU QUE la Régie est également propriétaire du lot 4 970 778;

ATTENDU QUE la caserne de pompier est desservie et alimentée en eau à même l'eau provenant de l'étang/lac situé sur le lot 4 970 780;

ATTENDU QUE la Régie désire obtenir une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc lui permettant de continuer de s'alimenter en eau à même cet étang/lac;

ATTENDU QUE le Groupe R.J.A. Fontaine S.E.N.C. a consenti à lui accorder cette servitude;

ATTENDU QUE les lots 4 970 779 et 4 970 780 sont dans l'affectation agroforestière (zone verte) selon le schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de Racine.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal appuie la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins autres que l'agriculture, soit d'autoriser une servitude pour le puisage d'eau et d'aqueduc contre une partie du lot 4 970 780 en faveur des lots 4 970 777 et 4 970 778;

QUE la Régie devra présenter, s'il y a lieu, une demande de permis à la Municipalité pour l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée afin de respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

QUE nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée (est assimilé à une résidence isolée tout bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3 240 litres).

2015-07-150

8.12. Système d'alarme au presbytère — Facture de Microtec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'occupe plus le presbytère depuis le mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était liée par contrat à Microtec pour une durée de soixante (60) mois se terminant le 21 février 2016;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de résilier le contrat liant la municipalité à Microtec pour le système d'alarme au presbytère;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De résilier le contrat liant la municipalité à Microtec pour le système d'alarme au presbytère;

De payer la facture de pénalité de rupture de contrat au montant de cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (159,94 \$) avant taxes.

2015-07-151

8.13. Renouvellement de la banque d'heures Infotech — 14 heures pour 1 050 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech, fournisseur de notre système comptable, offre une banque de 14 heures pour les

services comptables et formation, au prix de 1 050 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est jusqu'à l'utilisation complète des quatorze (14) heures;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine autorise une dépense d'un montant de 1 050 \$ plus taxes afin de bénéficier d'une banque de quatorze (14) heures de service et formation fournie par Infotech au taux préférentiel de 75 \$/heure.

2015-04-152

8.14. Octroi de contrats :

8.14.1 Déneigement des chemins d'hiver (2015-2016 et 2016-2017)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire effectuer l'entretien et le déneigement de ses chemins d'hiver par un entrepreneur;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) pour le déneigement de ses chemins d'hiver pour 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions :

Entrepreneurs	2015-2016	2016-2017
Stéphane Bombardier Inc.	2 900 \$/km	2 900 \$/km
Yves Fontaine et fils inc.	3 200 \$/km	3 250 \$/km

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil mandate le plus bas soumissionnaire conforme, soit Stéphane Bombardier inc., pour l'entretien et le déneigement de ses chemins d'hiver pour 2015-2016 et 2016-2017 au coût de 2 900 \$ du kilomètre pour 50.66 km au total, comme mentionné à la soumission.

Que le Conseil de la municipalité de Racine mandate le maire, monsieur François Boissonneault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour signer tout document ou acte nécessaire pour finaliser le contrat.

2015-07-153

8.14.2 Rechargement des rangs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recharger ses rangs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux (2) entrepreneurs locaux à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Nom du soumissionnaire	Gravier sassé 0-20 mm	Gravier concassé Mg-20b
Entreprises Daniel Fontaine Inc.	11.49 \$/tonne métrique	15,66 \$/tonne métrique
Yves Fontaine et fils inc.	9.95 \$/tonne métrique	13.45 \$/tonne métrique

CONSIDÉRANT QUE la mise en forme sera effectuée par la municipalité avec la niveleuse;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil mandate Yves Fontaine & fils inc. pour plus ou moins 1 160 tonnes métriques de gravier sassé 0-20 mm au coût de 9,95 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables soit onze mille cinq cent cinquante dollars (11 550 \$) et également pour plus ou moins 2 950 tonnes métriques, de gravier concassé MG-20b au coût de 13,45 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, soit trente-six mille six cent quatre-vingt dollars (36 680 \$) comme mentionné à la soumission;

Que les sommes soient prises à même les postes budgétaires suivants : 03-310-00-620 et 02-320-00-620.

2015-07-154

8.15. Demande d'appui financier – Camp artistique de l'Estrie 2015

CONSIDÉRANT QUE pour une 5e année, un collectif d'artistes de l'Estrie organise le Camp artistique de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE c'est un événement estival sans but lucratif ayant pour objectif de regrouper et de faire connaître les artistes de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu les 24, 25 et 26 juillet 2015 sur le territoire de la municipalité.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise un appui financier de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour le Camp artistique de l'Estrie 2015.

9. QUESTIONS DIVERSES :

2015-07-155

9.1 Asphaltage de la montée de l'agora des Loisirs de Racine Inc.

CONSIDÉRANT QUE des citoyens, lors d'une séance du conseil antérieure, ont demandés à la municipalité d'asphalter la montée de l'agora des Loisirs de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà prévu d'asphalter quelques chemins de la municipalité.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'asphaltage de la montée de l'agora des Loisirs de Racine.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 20 h 14.

Les sujets d'une demande de réponse à des questions posées à la première période de questions en lien avec le parc industriel, les précisions pour les luminaires demandés au point 8.3, le point 8.10, le coût des lampadaires qui seront installés et de la balise du point 8.8, le point 8.5.1, des remerciements aux élus pour les points 8.2 et 8.4, une demande de rencontre d'un promoteur avec le CCU et une demande de rencontre d'un promoteur avec le comité de développement ont été discutés.

2015-07-156

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Michel propose la levée de la séance à 20 h 15.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière